



Article | 31 août 2023 Abonnés



Le CNCPH rénové va compter 60 % de personnes handicapées

La ministre chargée des Personnes handicapées, Fadila Khattabi, a annoncé la reconduction de Jérémie Boroy à la présidence du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). L'instance est réformée pour donner davantage la parole aux personnes directement concernées.

In extremis. Alors que le mandat du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) avait été **prolongé** jusqu'au 31 août, la ministre déléguée aux Personnes handicapées a annoncé mercredi la reconduction de Jérémie Boroy à sa présidence.

Fadila Khattabi a également acté la réorganisation de cette instance via un décret paru au *Journal officiel* du 31 août.

Instance reconnue

Sur X (ex-Twitter), Arnaud de Broca, président du Collectif handicaps a aussitôt félicité Jérémie Boroy : « *Bien que sans surprise, [cette nomination] acte de la volonté de renforcer le rôle du CNCPH, comme instance officielle de concertation connue et reconnue des pouvoirs publics* ».

Première personne directement concernée par le handicap – il est sourd – à être **nommé** à ce

poste, Jérémie Boroy a, depuis son arrivée en 2020 souhaité moderniser l'instance. Il a notamment été moteur sur les sujets liés à l'**accessibilité** ou l'organisation des premières **Universités d'été** du CNCPH.

Pavé dans la mare

En février dernier, il avait lancé un **pavé dans la mare** en annonçant sa volonté de réformer le CNCPH pour qu'y siègent 100 % de personnes handicapées.

Véçu comme un putsch par les associations gestionnaires et les syndicats, ce coup de force aura fini par porter ses fruits. Le président a ainsi mené une consultation au sein de l'instance – qui a fait l'objet d'un **vote** – pour faire évoluer son fonctionnement dont s'inspire le décret du 30 août.

Trois collèges

Ce texte réduit le nombre de collèges qui passe de six à trois. Le premier réunit les représentants de personnes handicapés qui seront « *désignées par celles-ci* ». Son poids est le plus important car il réunit 60 % des membres du CNCPH.

Le deuxième collège rassemble les représentants des associations de familles de personnes handicapées qui regroupent 20 % de l'ensemble.

Avec ces deux collèges, « les personnes concernées, c'est-à-dire les personnes elles-mêmes handicapées et les familles, représenteront ainsi 80 % de la composition totale du futur CNCPH, c'est inédit », se félicite Jérémie Boroy. Il juge que « les personnes handicapées ne veulent plus être dépossédées de leur propre participation à nos travaux, elles ne souhaitent plus que leur parole soit confisquée par d'autres ».

Quant aux autres acteurs du handicap, ils sont réunis dans le troisième collège : associations ou organismes professionnels, syndicats de salariés, institutions, auxquels s'ajoutent un député, un sénateur, trois représentants des collectivités et un membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese). Cet ensemble concentrera 20 % de l'ensemble des membres.

Commission permanente

Autre changement : le comité de gouvernance est remplacé par une commission permanente de 24 membres dont trois vice-présidents nommés par arrêté de la ministre.

En outre, six commissions spécialisées et huit délégations seront constituées pour étudier les questions que souhaite approfondir le CNCPH.

Indemnités

Par ailleurs, des indemnités financières seront allouées au président et vice-présidents. De même, les collaborateurs auxquels le CNCPH peut faire appel « *afin de réaliser des études* », pourront bénéficier d'indemnités. Les frais de déplacement et de séjour des membres du CNCPH, des personnes invitées à participer à ses travaux et des « *facilitateurs et auxiliaires de vie* » seront remboursés.

Le décret inscrit aussi dans le droit la participation du président du CNCPH aux réunions du comité interministériel du handicap (CIH), qui était devenue l'usage depuis quelques années.

Encore des inconnues

Au-delà de ces changements, plusieurs inconnues persistent : combien de membres comptera l'instance ? L'ancienne mandature dénombrait 160 personnes, assemblée que Jérémie Boroy proposait de réduire à 80.

Reste aussi à savoir qui fera partie de cette instance renouvelée. Après l'appel à candidatures lancé cet été, un comité de sélection présidé par l'ancien secrétaire d'État à l'Enfance, Adrien Taquet, a été chargé de proposer une liste à la ministre qui doit, in fine, désigner les nouveaux membres.

Ce comité était composé de quatre autres personnalités : le député (Nupes) de la Dordogne Sébastien Peytavie, Laëtitia Bernard, cavalière handisport de haut niveau et journaliste radio, **Agnès Marie-Egyptienne**, ancienne secrétaire générale du CIH, et Deza Nguembock, entrepreneure sociale. Il se réunit depuis plusieurs jours et est en passe de rendre sa copie à Fadila Khattabi.

« Favoriser la participation des personnes »

Dans l'immédiat, la ministre confie à Jérémie Boroy « la mission de conduire cette nouvelle mandature en favorisant la participation et la visibilité des personnes handicapées dans notre société » et lui demande de « s'assurer de la pleine mobilisation des membres [du CNCPH] autour des orientations définies par le président de la République lors de la **Conférence nationale du handicap** » du printemps dernier.

À lire également :

- **Le Collectif handicaps formule 15 propositions pour un CNCPH "plus représentatif"**
- **Crise des métiers : les annonces de Jean-Christophe Combe au CNCPH**
- **Handicap : prendre le cap de l'autodétermination** [Long format]

 **Noémie COLOMB**

SOURCES

- **Communiqué de Fadila Khattabi**
- **Décret du 30 août 2023**